Association des transports du Canada

États financiers
au 31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 17

Raymond Chabot Grant Thornton
L'instinct de la croissance

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
2505, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario)
K1H 1E4

T 613 236-2211

Aux membres de
l'Association des transports du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des transports du Canada (ci-après « l'Association ») , qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 7 août 2020

Association des transports du Canada
Résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	$	$
Produits		
Général		
Cotisations des membres du gouvernement	**587 302**	574 089
Autres cotisations de membres	**503 059**	518 209
Programme		
Apports de projets (note 4)	**1 151 993**	1 345 716
Conférences et séminaires	**1 559 943**	1 447 985
Ventes de publications	**242 632**	333 989
Services	**488 549**	485 015
Produits nets de placements	**147 466**	111 702
	4 680 944	4 816 705
Charges		
Salaires et avantages sociaux	**1 393 710**	1 388 826
Programme		
Communications	**48 101**	49 072
Conférences et réunions	**772 246**	574 686
Honoraires de consultation	**1 015 370**	1 271 411
Diffusion des informations	**218 067**	191 254
Autres coûts des programmes	**74 807**	78 179
Traduction	**79 944**	94 757
Déplacement	**49 423**	78 424
Frais généraux		
Location d'équipement	**4 101**	4 126
Frais de bureau	**255 768**	254 288
Honoraires professionnels	**83 418**	76 832
Apport à la Fondation de l'Association des transports du Canada	**6 000**	6 000
Amortissement des immobilisations corporelles	**63 696**	60 036
	4 064 651	4 127 891
Excédent des produits par rapport aux charges	**616 293**	688 814

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des transports du Canada
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

			Affecté à l'interne		2020	2019
	Non affecté	Investis en immobilisations corporelles	Régime de retraite à prestations déterminées	Projets	Total	Total
	$	$	$	$	$	$
Solde au début	**1 611 697**	**411 588**	**1 683 655**	**2 233 513**	**5 940 453**	5 238 540
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**679 989**	**(63 696)**			**616 293**	688 814
Réévaluation de l'actif au titre des prestations définies			**(426 725)**		**(426 725)**	13 099
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(34 755)**	**34 755**				
Restrictions internes (note 14)	**(69 166)**			**69 166**		
Utilisation de l'actif net des projets (note 14)	**48 920**			**(48 920)**		
Solde à la fin	**2 236 685**	**382 647**	**1 256 930**	**2 253 759**	**6 130 021**	5 940 453

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des transports du Canada
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits par rapport aux charges	**616 293**	688 814
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	**63 696**	60 036
Régime de retraite à prestations déterminées	**(143 586)**	(113 911)
Amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail	**(33 664)**	(37 411)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et de la provision pour départ à la retraite		
Comptes clients et autres créances	**(35 441)**	(265 534)
Subvention à recevoir	**(306 004)**	126 129
Frais payés d'avance	**(147 175)**	(472)
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	**155 382**	28 594
Revenus reportés	**(147 365)**	518 762
Provision pour départ à la retraite	**(16 459)**	13 833
Apports reportés	**(288 268)**	(552 859)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**(282 591)**	465 981
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	**(3 172 318)**	(4 062 108)
Cession de placements	**3 790 358**	3 278 973
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(34 755)**	(12 730)
Variation nette du dû à une organisation sous gestion commune	**79**	(1 284)
Variation nette du dû d'une organisation sous gestion commune	**2 819**	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**586 183**	(797 149)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	**303 592**	(331 168)
Encaisse au début	**599**	331 767
Encaisse à la fin	**304 191**	599

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Association des transports du Canada
Situation financière
au 31 mars 2020

	2020	2019
	$	$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	**304 191**	599
Comptes clients et autres créances (note 5)	**386 544**	351 103
Subvention à recevoir (note 6)	**344 604**	38 600
Frais payés d'avance	**289 136**	141 961
Dû à une organisation sous gestion commune, sans intérêt	**1 219**	1 298
	1 325 694	533 561
Long terme		
Placements (note 7)	**6 051 860**	6 669 900
Immobilisations corporelles (note 8)	**382 647**	411 588
Avantages sociaux futurs (note 9)	**2 209 867**	2 493 006
	9 970 068	10 108 055
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 10)	**527 456**	372 074
Revenus reportés (note 11)	**788 668**	936 033
Dû d'une organisation sous gestion commune, sans intérêt	**2 819**	
	1 318 943	1 308 107
Long terme		
Avantages incitatifs relatifs au bail	**262 117**	295 781
Provision pour départ à la retraite (note 12)	**221 368**	237 827
Apports reportés (note 13)	**2 037 619**	2 325 887
	3 840 047	4 167 602
ACTIF NET		
Non affecté	**2 236 685**	1 611 697
Investis en immobilisations corporelles	**382 647**	411 588
Affecté à l'interne		
Régime de retraite à prestations déterminées	**1 256 930**	1 683 655
Projets (note 14)	**2 253 759**	2 233 513
	6 130 021	5 940 453
	9 970 068	10 108 055

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Association des transports du Canada
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ASSOCIATION

L'Association des transports du Canada (ci-après " l'Association ") est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés sans but lucratif. La mission de l'Association est de travailler ensemble pour favoriser l'échange d'idées, le développement du savoir, l'avancement des meilleures pratiques, la promotion du leadership et la mise en oeuvre de solutions audacieuses. L'Association est un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'Association a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'Association.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Association sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Association doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Association pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Association des transports du Canada
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Association découlant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur, laquelle, dans le cas d'actifs financiers ou de passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, est augmentée ou diminuée du montant des frais de financement et des coûts de transaction connexes.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Association sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Association détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Association reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

	Périodes
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et matériels	5 à 10 ans
Améliorations locatives	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu’une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l’immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l’état des résultats et ne peut pas faire l’objet de reprises.

Association des transports du Canada
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Cotisations gouvernementales et autres cotisations de membres

L'Association comptabilise les cotisations du gouvernement et autres cotisations de membres à titre de revenus lorsque les services sont rendus, lorsqu'il y a preuve d'un accord avec un prix déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les cotisations gouvernementales et autres cotisations de membres reçus sont comptabilisés à titre de produits reportés et amortis sur la durée de la période d'adhésion.

Apport des projets

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus des conférences et séminaires

Les produits tirés des conférences et séminaires sont constatés à titre de produits d'exploitation lorsque la conférence ou les séminaires ont lieu, lorsqu'il y a preuve d'un accord dont le prix est fixé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ventes de publications

L'Association comptabilise les ventes de publications lorsque la livraison a eu lieu, lorsqu'il y a preuve d'une entente avec un prix déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Services

L'Association constate les produits tirés des services lorsque les services sont rendus, conformément à l'entente conclue entre les parties, lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenu de placement net

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le revenu de placement net comprend le revenu d'intérêts.

Les revenus d'ntérêts sont constatés selon la méthode de la répartition du temps et comprennent l'amortissement linéaire des primes et des escomptes sur les placements en obligations.

Le revenu de placement net n'est pas assujetti à des restrictions imposées de l'extérieur.

Association des transports du Canada
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apport de fournitures et de services

Les membres consacrent plusieurs heures par année pour aider l'Association à mener à bien ses activités. En raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les services contribués ne sont pas constatés dans les états financiers.

Avantages sociaux futurs

L'Association est membre du régime de retraite de l'Association des transports du Canada (ATC). L'actif et le passif du régime de retraite de l'ATC ont été répartis par la direction de l'ATC entre l'Association et le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM) en fonction du nombre d'employés participants de chacune des organisations respectives. Le régime comprend à la fois des composantes à prestations définies et à cotisations définies.

L'Association constate l'obligation au titre des prestations déterminées et le coût des avantages sociaux futurs à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour acquérir les prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies à la date de l'état de la situation financière est déterminée à l'aide du dernier rapport d'évaluation actuarielle préparé aux fins de la capitalisation. La date de la plus récente évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation est le 1er janvier 2017, laquelle est extrapolée à la fin de l'exercice de l'Association.

Le montant présenté dans l'état de la situation financière correspond à la différence entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes rajustée pour tenir compte de toute provision pour moins-value. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier du régime sont constatés dans l'état des résultats. Les réévaluations sont comptabilisées séparément dans l'état de l'évolution de l'actif net. Les réévaluations ne sont pas reclassées à l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

Les réévaluations comprennent l'ensemble des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et les intérêts créditeurs déduits du coût financier ; les écarts actuariels relatifs à l'obligation ; l'effet de toute provision pour dépréciation ; le coût des services passés.

Le coût du régime de retraite à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations devant être versées au cours de l'exercice.

Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs à un bail sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la base de la durée du bail, soit 10 ans.

4 - APPORTS DE PROJETS

	2020	2019
	$	$
Conseil des ingénieurs en chef	**651 140**	674 404
Conseil des transports urbains	**55 717**	133 762
COMT et programmes intergouvernementaux	**434 255**	518 837
Autres	**10 881**	18 713
	1 151 993	1 345 716

Association des transports du Canada
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2020	2019
	$	$
Comptes clients	**386 433**	349 913
Taxes à la consommation à payer	**111**	1 190
	386 544	351 103

6 - SUBVENTION À RECEVOIR

L'Association a conclu une entente de cinq ans terminant en mars 2022 avec Transports Canada pour la réalisation de projets particuliers précisés dans l'entente signée.

7 - PLACEMENTS

	2020	2019
	$	$
Encaisse	**16 790**	920
Obligations de sociétés d'institutions financières, portant intérêt à des taux fixes de 1,58 % à 3,27 % (1,69 % à 3,27 % en 2019) et échéant entre avril 2020 et septembre 2021	**5 541 646**	6 668 980
Dépôts à terme, portant intérêt à des taux variant de 2,12 % à 2,28 %, venant à échéance entre décembre 2021 et mars 2022	**493 424**	
	6 051 860	6 669 900

La juste valeur des placements au 31 mars 2020 était de 6 006 505 $ (6 627 258 $ en 2019).

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2020	2019
	Coût	**Amortis-sement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Équipement informatique	**134 561**	**101 649**	**32 912**	7 847
Mobilier et matériels	**163 265**	**145 899**	**17 366**	23 319
Améliorations locatives	**480 533**	**148 164**	**332 369**	380 422
	778 359	**395 712**	**382 647**	411 588

9 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'Association offre un régime de retraite à cotisations déterminées aux employés embauchés après le 31 décembre 2000 et aux employés embauchés avant le 1er janvier 2001 qui ont adopté ce régime. Le régime est fondé sur les cotisations versées par les employés, auxquelles l'employeur verse un montant équivalent. La charge de retraite pour l'exercice s'est élevée à 56 660 $ (54 327 $ en 2019).

L'Association offre un régime de retraite à prestations déterminées aux employés embauchés avant le 1er janvier 2001. Les prestations sont fondées sur la moyenne annuelle la plus élevée de toute période de cinq ans.

Association des transports du Canada
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

9 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2017.

La situation de capitalisation de la pension est la suivante :

	2020	2019
	$	$
Juste valeur des actifs du régime	**6 075 609**	7 217 053
Obligation au titre des prestations définies	**(3 865 742)**	(4 697 489)
Situation de capitalisation - excédent	**2 209 867**	2 519 564
Provision pour moins-value		(26 558)
	2 209 867	2 493 006

Le montant de revenu de pension constaté en résultat est un gain net de 143 586 $ (gain net de 113 911 $ en 2019).

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

	2020	2019
	$	$
Comptes fournisseurs	**291 473**	172 852
Frais courus	**235 983**	199 222
	527 456	372 074

11 - REVENUS REPORTÉS

	2020	2019
	$	$
Cotisations des membres	**475 208**	374 860
Conférences et séminaires	**313 460**	561 173
	788 668	936 033

12 - PROVISION POUR DÉPART À LA RETRAITE

L'accumulation des prestations de retraite est une prestation versée aux employés au moment du départ à la retraite. Pour être admissible à la prestation, l'employé doit être âgé d'au moins 55 ans et embauché avant août 2017, et la prestation est égale à une semaine pour chaque année d'emploi, jusqu'à concurrence de 25 semaines multipliées par le salaire actuel à la retraite. la valeur actualisée de l'accumulation à la retraite est fondée sur la probabilité que l'employé devienne admissible, la date prévue de la retraite et le salaire au moment de la retraite. Si la probabilité d'admissibilité n'est pas facilement déterminable, la prestation de retraite de l'employé n'a pas été incluse dans les prestations constituées.

Association des transports du Canada
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

13 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent les subventions de projets non dépensées reçues pour des dépenses engagées au cours d'un exercice futur. L'Association reçoit les contributions des gouvernements et d'autres organismes de financement et celles-ci sont limitées à des projets spécifiques.

	2020	2019
	$	$
Solde au début	**2 325 887**	2 991 097
Montant reçu au cours de l'exercice	**863 725**	680 506
Montant constaté à l'état des résultats au cours de l'exercice	**(1 151 993)**	(1 345 716)
Solde à la fin	**2 037 619**	2 325 887

14 - PROJETS

				2020	2019
	Solde au début	**Restrictions internes du Conseil d'administration**	**Utilisation de l'actif net affecté d'origine interne**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	**$**	$
Guide de conception géométrique	**489 118**	**45 660**	**(4 003)**	**530 775**	489 118
Guide de conception de l'éclairage routier	**41 700**	**1 700**		**43 400**	41 700
Lignes directrices fondamentales	**51 803**	**21 806**		**73 609**	51 803
Groupe de travail VAC	**88 249**		**(30 000)**	**58 249**	88 249
Bibliothèque ATC	**20 055**		**(14 917)**	**5 138**	20 055
Révision professionnelle de la publication	**42 588**			**42 588**	42 588
Provision pour la réserve d'urgence	**1 500 000**			**1 500 000**	1 500 000
	2 233 513	**69 166**	**(48 920)**	**2 253 759**	2 233 513

Les montants affectés d'origine interne ne sont pas disponibles à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

15 - ÉVENTUALITÉ

Durant l'exercice, l'Association a été informée que ses déclarations de TPS/TVH du 1er avril 2016 au 31 décembre 2018 ont été recotisées en raison de certains crédits de taxe sur les intrants demandés par l'Association qui ont été refusés par l'Agence du revenu du Canada. Suite à cette décision, la direction a déposé un avis d'appel pour contester cette recotisation. Entre-temps, l'Association a payé le montant dû de 155 125 $ sur l'avis de nouvelle cotisation pour éviter des intérêts sur arriérés supplémentaires. L'affaire étant toujours en cours, le montant payé est actuellement comptabilisé dans les frais payés d'avance.

16 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

L'Association a conclu les opérations entre apparentés suivantes au cours de l'exercice :

L'Association a reçu 386 833 $ (379 711 $ en 2019) du Conseil canadien d'administration du transport motorisé (CCATM) pour les dépenses remboursées et les services administratifs fournis.

L'Association a fourni des services administratifs à la Fondation de l'Association des transports du Canada pour lesquels elle a reçu 12 000 $ (11 100 $ en 2019) qui sont inclus dans les services. L'Association a également fait un don de 6 000 $ (6 000 $ en 2019) à la Fondation. L'Association et la Fondation sont des organisations sous gestion commune.

Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

17 - ENGAGEMENTS

L'Association loue ses locaux en vertu d'un bail venant à échéance en février 2027. Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu du bail totalisent 1 737 879 $ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices : 240 684 $ en 2021, 241 920 $ en 2022, 255 514 $ en 2023, 255 514 $ en 2024 et 255 514 $ en 2025.

L'Association a conclu des contrats de location et de restauration pour ses événements futurs qui auront lieu de 2021 à 2025. Les paiements minimaux futurs totalisent 992 313 $ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices : 719 716 $ en 2021, 134 938 $ en 2022, 64 498 $ en 2023, 64 491 $ en 2024 et 8 670 $ en 2025.

18 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit à l'égard des actifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement l'Association à un risque de crédit représentent les comptes clients et autres créances, la subvention à recevoir, les placements dans des obligations de sociétés d'institutions financières et les dépôts à terme puisque le défaut de l'une ou l'autre de ces parties de s'acquitter de ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Association.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Association l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement :

Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt sur les instruments financiers à taux fixe comme les obligations de sociétés d'institutions financières et les dépôts à terme. Les instruments à taux fixe exposent l'Association au risque de juste valeur puisque la juste valeur fluctue inversement aux variations des taux d'intérêt du marché.

Association des transports du Canada
Notes complémentaires
au 31 mars 2020

18 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Association est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Association est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

19 - COVID-19

En mars 2020, l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. La société a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.